

Saint-Denis, le **24 MAI 2024**

Délégation Départementale de Seine-Saint-Denis

Département Santé environnement

Affaire suivie par : Flore Taurines
Courriel : flore.taurines@ars.sante.fr
Téléphone : 01 41 60 70 59

Notre référence : EE 24-0165 SP LG

Monsieur le Maire
Direction générale des services
Hôtel de Ville
Place de la Laïcité
93 231 Romainville

Objet : Avis sanitaire sur les analyses de sol du Stade
Stalingrad – 55 avenue de Stalingrad - Romainville

Monsieur le Maire,

Par courrier parvenu dans mon service le 17 mai 2024, vous avez sollicité mon avis relatif à la découverte de la pollution des sols du stade Stalingrad sur votre commune.

Dans le cadre du projet de réaménagement du site, vous avez fait mener des analyses de sol. Il ressort des éléments fournis par le bureau d'étude, que les sols sont surtout pollués par des métaux lourds, en particulier du plomb en des quantités importantes à très conséquentes (de 100 à plus de 1000 mg/kg). Une zone de terre localement polluée par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) est également repérée au sud-ouest du site.

Les installations principales du stade sont toutes recouvertes par de la pelouse synthétique (foot), de l'enrobé ou du bitume, ce qui limite l'exposition des utilisateurs. Il subsiste cependant une grande zone de terre nue au centre et des zones enherbées où les usagers du stade peuvent circuler.

Vous trouverez ci-dessous l'analyse sanitaire et les recommandations relatives à la gestion de cette pollution.

Le principal polluant retenant l'attention d'un point de vue sanitaire est le plomb présent dans la terre. La principale voie d'exposition à ce plomb est l'ingestion de terre (ingestion de particules de terre présentes sur les mains après jeux dans la terre, ingestion de poussières issues des sols).

Ainsi, concernant l'usage actuel, les usages à risque concernent toutes les activités sur les zones où la terre est accessible, à savoir les espaces verts enherbés ou de terre à nu. Concernant les risques liés à la fréquentation des terrains de foot, de tennis et du stade par les usagers, il n'est pas possible de se prononcer actuellement sur le risque sanitaire. Le risque d'ingestion de terre est moindre, mais **un risque lié à l'ingestion de poussières contaminées par du plomb issu des terres à proximité ne peut être écarté.**

S'agissant des polluants retrouvés et des mesures sanitaires :

- Concernant l'arsenic, le cadmium, et le mercure : les concentrations en arsenic, cadmium et mercure dans les sols ne rendent pas nécessaire la réalisation d'analyse urinaire de ces polluants.
- Concernant le plomb : les enfants de moins de 7 ans sont la population considérée comme la plus sensible à ce polluant. Cependant la fréquentation occasionnelle du complexe sportif par les enfants de moins de 7 ans ne rend pas nécessaire la mise en place d'un dépistage systématique de la plombémie sur cette population. Le personnel travaillant sur ce site est exposé plus régulièrement. Il peut être

proposé au personnel actuel de se rapprocher de la médecine du travail ou de leur médecin traitant afin de se faire prescrire une mesure de la plombémie (analyse de la concentration en plomb dans le sang). Les personnes exprimant une inquiétude particulière relative à leur santé peuvent également être orientées vers leur médecin traitant, ou dirigées vers le centre antipoison et de toxicovigilance de Paris afin de rencontrer un médecin toxicologue expert en pathologie environnementale. Elles doivent pour cela prendre contact avec Mme Flore Taurines du service Santé-environnement (coordonnées en tête de courrier) afin de bénéficier de consultations prises en charge financièrement par l'ARS.

- Concernant un éventuel risque lié à l'inhalation de substances volatiles (HAP) en intérieur : celui-ci est à vérifier par des analyses de la qualité de l'air dans les bâtiments, mais il ne constitue pas un risque urgent à ce stade. Par ailleurs, les analyses en mercure dans les gaz du sol et l'air ambiant dans les bâtiments n'ont pas montré de problématique liée au mercure dans ces milieux.

Au regard des éléments formulés ci-dessus, les recommandations de l'ARS sont les suivantes :

- **Pour les usages actuels :**
 - Rendre les zones de terre nue ou enherbée inaccessibles ;
 - Faire mener une analyse du plomb dans les poussières extérieures sur les zones enrobées. Interdire l'accès des terrains de tennis, de foot et d'athlétisme en attendant ;
 - Faire mener une analyse du plomb dans les poussières au sol à l'intérieur des bâtiments ;
 - En fonction des résultats, procéder à un nettoyage approfondi des espaces extérieurs enrobés et / ou des espaces intérieurs, par nettoyage humide. Procéder également à un tel nettoyage de la pelouse synthétique du terrain de foot si possible. Ces terrains pourront éventuellement ouvrir à nouveau après une seconde phase d'analyses permettant de vérifier l'efficacité de ces nettoyages ;
 - Faire mener une analyse de la qualité de l'air dans les bâtiments en particulier ceux au sud-ouest du site (quantification des HAP).
- **Pour les usages futurs :** l'ARS recommande de suivre les recommandations du bureau d'étude qui semblent tout à fait adaptées, à savoir :
 - Réaliser de nouvelles analyses de sol pour délimiter la zone de pollution concentrée en surface et en profondeur puis traitement de la zone de pollution concentrée en HAP ;
 - Prévoir le recouvrement des futures zones où de la terre serait accessible (terre nue ou enherbée) par 30 cm *a minima* de terre d'apport contrôlé et un filet avertisseur à la base ou recouvrement par un enrobé.
 - Mettre en sécurité les cuves.
- **Concernant les terrains avoisinants :**
 - La pollution de l'air par des polluants volatils est très localisée sur une zone du stade. Cela ne plaide pas en faveur de la réalisation systématique d'analyses de la qualité de l'air dans les bâtiments voisins.

- Il est par contre recommandé de faire mener des analyses de la qualité des sols des terrains voisins qui auraient le même historique d'apport de remblais, afin de vérifier la présence de pollution métallique ou non. A titre de précaution, une analyse d'une gamme plus large de polluants que les seuls polluants métalliques pourra être menée, telle que l'a faite le bureau d'études SOLPOL sur le stade. La nécessité de mener des analyses de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments voisins serait réévaluée en fonction des résultats des analyses de sol.

Mes services se tiennent à votre disposition pour échanger sur les recommandations à mettre en œuvre au regard des rapports remis par le bureau d'études.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice de la Délégation départementale
de Seine-Saint-Denis
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France



Sylvaine Gaulard